

A compter du 3 décembre 2017, premier dimanche de l'Avent, la liturgie catholique en langue française comprendra une nouvelle formulation de la prière du Notre Père, dans sa sixième demande. « Et ne nous soumet pas à la tentation » devient désormais « Et ne nous laisse pas entrer en tentation ». Cette nouvelle formulation peut poser question, en particulier quand elle implique de modifier une profonde habitude. Mais la prière du Notre Père est un trésor que l'on ne devrait jamais laisser prendre la poussière ! Aussi, nous pouvons nous réjouir de ce que cette nouvelle traduction nous invite à sortir de nous-mêmes, et nous incite à la réflexion. Nous allons voir ci-après les enjeux de cette nouvelle formulation, en commençant par un petit rappel historique, puis théologique.

RAPPEL HISTORIQUE

La prière du Notre Père est très ancienne, puisqu'elle est attestée au tournant des Ier et IIème siècles de notre ère dans trois textes distincts : *l'évangile de Matthieu*, *l'évangile de Luc* et *la Didachè*¹. Ces trois textes nous sont parvenus en grec, et donnent d'ailleurs tous les trois une version différente de la prière : la version de *l'évangile de Matthieu* et de *la Didachè* sont assez proches l'une de l'autre, quand *l'évangile de Luc* en donne une version abrégée. Aussi, bien qu'il fut probable que la prière de Jésus ait été enseignée oralement aux disciples en araméen, les traducteurs en langue française s'appuient sur le matériel dont ils disposent, à savoir ces trois versions grecques. Ils gardent aussi un œil attentif sur la traduction en latin qu'en a fait saint Jérôme entre la fin du IVème siècle et le début du Vème siècle et qui a, elle, une autorité canonique.

Il nous faut commencer par dire quelques mots de la version française actuelle, que nous utilisons quotidiennement : « Et ne nous soumet pas à la tentation ». Le 29 décembre 1965, le président de la Conférence des Evêques de France annonce solennellement l'adoption d'une nouvelle traduction en français du *Pater*. Le 4 janvier 1966, dans un communiqué commun avec les représentants des chrétiens orthodoxes et réformés, est redite cette adoption d'une nouvelle traduction, en précisant qu'elle sera commune aux trois confessions chrétiennes, dans un esprit d'unité. Cette nouvelle traduction du *Pater* est celle que nous utilisons ordinairement aujourd'hui. Elle se rapproche beaucoup plus de la version utilisée jusqu'alors par les réformés, et implique notamment, pour les catholiques, une reformulation de la sixième demande « *Ne nous laisse pas succomber à la tentation* » (plus connu sous la forme du vouvoiement) en « *Ne nous soumet pas à la tentation* » (version actuelle). La documentation catholique de l'époque rappelle que d'anciennes versions françaises utilisaient une

¹ La *Didachè*, « *la Doctrine des douze apôtres* » aussi intitulée « *Doctrine du Seigneur aux nations par les douze apôtres* » est un texte grec de la fin du Ier siècle, début du IIème siècle de notre ère, ici des milieux judéo-chrétiens. Il n'a pas été retenu dans le canon biblique mais a été abondamment cité par les Pères et considéré comme un texte faisant autorité. On le considère parfois comme le tout premier « catéchisme de l'Eglise ».

traduction littérale du grec et du latin : « *Ne nous induis pas en tentation* », mais que le sens du verbe « *induire* » n'était plus suffisamment « courant » pour être d'un usage clair. Elle explique ensuite : « *la variante "ne nous laisse pas succomber à la tentation" est particulièrement défectueuse. Elle laisse à penser que la tentation n'est qu'un mal moral auquel il faut résister. Or, la tentation biblique est aussi une mise à l'épreuve voulue par Dieu. Nous le prions donc de ne pas nous placer dans une situation telle que notre fidélité envers lui soit en péril – ce qui implique de nous garder de tout péché* »².

En 1969, l'abbé Jean Carmignac publie sa thèse de théologie : *Recherches sur le « Notre Père »*³, qui reste une référence majeure sur l'exégèse de la prière enseignée par Jésus. Lors qu'en parallèle il s'oppose frontalement, par voie de presse, à certains points de la traduction du nouveau lectionnaire français, son analyse de la sixième demande du Pater sera la première à faire suspecter un caractère blasphématoire dans la traduction oecuménique de 1966. Pour lui, soumettre l'homme à la tentation, c'est déjà l'y faire succomber, donc le faire pécher, donc faire le mal. Carmignac en appelle à l'analogie de la foi : une telle chose n'a pu être enseignée par Jésus. Pour lui, nous sommes victimes d'incompréhension quant à une formule causative propre à l'hébreu, qu'amplifierait le grec au point d'induire une confusion. Il fonde l'essentiel de sa thèse sur ses travaux précédents, consistant en une relecture des évangiles via une rétroversion du grec vers l'hébreu. Carmignac venait alors de découvrir le caractère fortement hébraïsant de la grammaire et de la syntaxe évangélique, et pouvait dès lors apporter des arguments solides sur le plan philologique, pour justifier de s'affranchir d'une traduction trop littérale du texte grec, prêtant à confusion selon lui. Il propose finalement de traduire littéralement le grec, en déplaçant simplement la négation : « *Fais que nous n'entrons pas dans la tentation* ».

Pendant les années qui suivirent, et jusqu'à nos jours, l'argumentation philologique et théologique de Carmignac sera le fer de lance des mouvements traditionalistes réclamant un retour à l'ancienne version « *Ne nous laisse pas succomber à la tentation* ». Etant entendu que pour les partisans de Carmignac, entrer en tentation c'est déjà y succomber.

Dans un article de 1966 que nos évêques ont eu entre les mains pour étudier la nouvelle traduction, l'exégète Jean Delorme est tenté de trouver un consensus, pour réconcilier tout le monde. Il propose alors sa définition dans les termes suivants :

² Jean-Claude LEMYZE, *Maranatha*, Février 1999, citant *La documentation catholique*, N°1442, 21 février 1965, p. 384.

³ Jean CARMIGNAC, *Recherches sur le « Notre Père »*, Paris, Letouzey & Ané, 1969.

Il semble, dit-il, que le français nous offre une tournure, capable de traduire la formule grecque en respectant les diverses interprétations dont elle est susceptible : « Ne nous laisse pas entrer en tentation. » Ce n'est pas transformer un impératif (« ne nous introduis pas ») en un simple permissif (« ne permets pas... »). Car si en français « laisser faire » veut dire « ne pas empêcher », « ne pas laisser faire » a le sens très positif d' « empêcher ». Donc nous demandons à Dieu d'intervenir en notre faveur pour écarter de notre route un danger si redoutable. Et cette formule laisse entière la possibilité de l'interprétation plus stricte de l'abbé Carmignac, ou de la formule traditionnelle : « ne nous laissez pas succomber à la tentation. » [...].

A sa suite et plus récemment, en 1995, le professeur de l'école biblique de Jérusalem, Raymond-Jacques Tournay, publie un article en faveur de la même traduction, synthétisant toute cette argumentation. Pour lui, l'origine araméenne de la prière permet de s'affranchir de la forme factitive (faire faire) du grec, et d'adopter la forme permissive (laisser faire) plus courante dans le texte araméen.

C'est finalement cette traduction solidement argumentée, qui est adoptée par la Conférence des Évêques de France et publiée dans la nouvelle traduction liturgique de la Bible le 22 novembre 2013. En mai 2016, l'Église protestante unie de France (EPUdF) adopte à son tour, à l'issue d'un synode, cette même traduction.

Dans la suite directe de la nouvelle traduction de la Bible pour la liturgie, devait arriver une nouvelle traduction du missel francophone, intégrant donc cette nouvelle version du Notre Père. Mais des discussions avec Rome quant à la reconnaissance de cette version révisée du missel ont repoussé l'échéance. Les évêques français ont néanmoins souhaité que cette nouvelle traduction du « Notre Père » entre en vigueur sans attendre la validation du missel entier. D'abord annoncée pour l'entrée en Carême 2017, elle sera finalement programmée pour le premier dimanche de l'Avent, le 3 décembre 2017, date à laquelle nous prions désormais dans le Notre Père : « Et ne nous laisse pas entrer en tentation ».

ARGUMENTATION THEOLOGIQUE

Dieu ne tente personne. Au cas où on serait susceptible d'en douter, l'épître de saint Jacques le rappelle vigoureusement : « Que nul, quand il est tenté, ne dise : Ma tentation vient de Dieu. Car Dieu ne peut être tenté de faire le mal et ne tente personne » (Jc 1, 13). Les choses sont claires : Dieu ne

peut nous « soumettre » à la tentation, dans le sens littéral qui supposerait qu'il nous tente. Il y aurait confusion entre Dieu et le tentateur, Satan. D'où l'accusation de blasphème concernant la traduction courante.

La sixième demande est la seule demande « négative » du Notre Père. Elle pose dès lors une difficulté, car elle consiste à demander à Dieu de ne pas faire quelque chose, qu'on le pense a priori susceptible de faire. D'où deux hypothèses, un peu triviales : soit ce qu'il veut est bon, et alors pourquoi lui demanderait-on de ne pas le faire ? Soit on suggère par cette demande qu'il serait capable de mal faire, et on lui enjoint de ne rien en faire. A priori, aucune de ces options n'est théologiquement satisfaisante. C'est là qu'il convient de resituer cette demande dans la suite des précédentes. Tout d'abord, la prière nous fait dire « Que ta volonté soit faite ». Ainsi, nous pouvons, comme Jésus à Gethsémani, demander au père de nous éviter quelque chose, tout en nous remettant à sa volonté : « *Abba Père, tout est possible pour toi. Eloigne cette coupe de moi. Mais pas ce que moi je veux, mais ce que toi tu veux* » (Mc 14,36).

Il est possible toutefois de demander à Dieu de ne pas faire quelque chose qu'il serait susceptible de faire : comme par exemple (pour le dire de façon un peu surannée) lui demander de ne pas nous « châtier » pour une faute dont nous saurions qu'elle mérite a priori châtiment. Pour le dire autrement, en appeler à sa miséricorde plutôt qu'à sa justice. Or précisément, notre demande négative est précédée par celle où il est question d'offenses, qu'il serait tout à fait possible de reformuler ainsi : « Ne retiens pas nos offenses » (demande négative) en lieu et place du « Pardonne-nous nos offenses » (demande positive), sans que la théologie n'en soit le moins du monde mise à mal. Car alors, nous comprendrions bien qu'il s'agit d'en appeler à un arbitrage favorable, à la miséricorde de Dieu, quand bien même a priori cela irait contre la justice prévue.

Par ailleurs, « éprouver » n'est pas nécessairement « tenter ». Une autre difficulté vient de ce que le terme *peirasmós*, dans le grec du Notre Père, peut aussi bien signifier « épreuve » que « tentation ». Et si Dieu ne tente pas l'homme, en revanche il l'éprouve volontiers, et l'on peut comprendre, comme d'ailleurs la tradition le rappelle, que sur le chemin spirituel, il nous faut passer par l'épreuve : « *Aussi tressaillez-vous d'allégresse même s'il faut que, pour un peu de temps, vous soyez affligés par diverses épreuves [peirasmós], afin que, bien éprouvée, votre foi, plus précieuse que l'or périssable que l'on vérifie par le feu, devienne un sujet de louange, de gloire et d'honneur, lors de la Révélation de Jésus Christ* » (1P 1, 6-7). La traversée du désert par les fils d'Israël est le type même de cette épreuve sur le chemin du salut ; épreuve voulue par Dieu et scandée comme un refrain, depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'entrée en terre promise. Mais pourquoi alors devrions-nous demander

d'éviter ce « passage-obligé » ? Sainte Thérèse d'Avila enseignait ainsi : « *Ceux qui arrivent à la perfection ne demandent pas à Dieu d'être délivrés des souffrances, des tentations, des persécutions ni des combats. [...] Car, je le répète, ils désirent plutôt les épreuves, ils les demandent et les aiment* »⁴. Nous demandons donc, non pas de ne pas être éprouvés, mais plutôt la grâce de ne pas succomber à cette épreuve.

De même, « aller vers » ne signifie pas « entre dans ». Or nous comprenons le fait d'être soumis à la tentation comme le fait d'y succomber. C'est pourquoi nous traduisions jusqu'en 1966 cette demande par : « Et ne nous laisse pas succomber à la tentation ». Mais comme le rappelait déjà J. Delorme, et comme l'ont retenu les évêques français, il est important de restituer le sens d'un « lieu » dans la demande. Nous comprenons que si Dieu nous conduit au désert pour que nous y soyons éprouvés, comme l'Esprit a conduit Jésus au désert, il ne nous éprouve pas lui-même : c'est bien Satan qui tente Jésus et non l'Esprit de Dieu. Cette métaphore du mouvement vers un lieu, restituée dans la nouvelle traduction, permet donc de se rapprocher des textes les plus anciens, sans introduire le verbe « succomber ». Mgr Hervé Giraud le rappelait dans une synthèse publiée en juin 2011 sur le site internet de son diocèse :

Le verbe eisphérô signifie étymologiquement « porter dans », « faire entrer ». La tentation est vue comme un lieu dans lequel Dieu nous introduirait. Mais Dieu pourrait-il nous « introduire » en tentation ? Ce verbe exprime un mouvement local vers un lieu où l'on pénètre. Il fait penser à Jésus, alors qu'il conduit par l'Esprit au désert pour y être tenté (Mt 4,11), ou encore à Gethsémani : « Priez pour ne pas entrer en tentation » (Mt 26,41).

Dieu doit donc bien nous conduire vers, mais Il ne peut pas nous introduire dans. Nous ne pouvons donc pas demander à ne pas être conduits vers (ce qui supposerait que nous refusons une bonne chose), ni à ne pas être conduit dans (ce qui supposerait que cela soit possible). Demander à Dieu de ne pas faire une chose qu'il serait par ailleurs susceptible de faire est donc absurde : Dieu ne peut faire que le Bien et nous ne pouvons pas prier qu'il ne le fasse pas. En revanche, Dieu peut nous éviter de commettre un mal, nous aider à ne pas succomber au péché, et c'est en cela que la forme permissive s'impose : nous demandons à Dieu de ne pas nous laisser faire un mal, que nous sommes, quant à

⁴ Sainte Thérèse d'Avila, *Le chemin de la perfection*, Seuil, 1961, Chap. 40.

nous, tout à fait susceptible de commettre. Ainsi s'impose résolument la forme permissive : « *Ne nous laisse pas* » en lieu et place de ce que le grec et le latin nous incitait à dire : « *Ne nous fais pas* ».

QUELLE TENTATION ?

La notion de « tentation » s'entend aujourd'hui trop souvent sur un plan moral, comme l'inclination à transgresser un interdit pour satisfaire un appétit. On parle le plus souvent de « tentation » dans le registre des plaisirs de la chair. Or il faut replacer la notion dans le contexte évoqué par la prière du Notre Père, et comme de bons disciples du Christ, avoir un peu les Saintes Ecritures en tête.

La demande centrale du Notre Père, la seule qui, en grec, ne commence pas par un verbe à l'impératif, constitue la pointe de la prière. Elle parle de pain, et de pain quotidien. « Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour ». Or ici, il n'est évidemment pas question de demander à Dieu de subvenir à nos besoins matériels à notre place. Le « pain de ce jour » a longtemps été traduit en latin, par « *panem supersubstantialem* » ou en français « pain supersubstantiel. Nombre de théologiens pensent aujourd'hui qu'il conviendrait même de le traduire en français par « notre pain de demain ». Car la demande a bel et bien une portée eschatologique. Elle évoque en réalité le pain descendu du ciel, la Manne donnée par Dieu aux fils d'Israël dans le désert (Ex 15) : chaque israélite devait ramasser la quantité nécessaire au jour-même, ni plus ni moins. Quant au vendredi, il devait en ramasser une double dose, en prévision du jour du Shabbat où Dieu n'envoyait pas la Manne. Et l'on ramassait donc le pain « de ce jour » comme aussi le pain « de demain ». Ainsi le don de la manne, comme un seuil, faisait se rencontrer ce monde-ci et le monde à venir.

Cette articulation entre l'aujourd'hui et le « demain eschatologique », se retrouve dans le Notre Père, qui articule entre eux les cieux et la terre : « les cieux » encadrent la première partie du Notre Père et forment une inclusion, tandis que c'est le thème justement de la terre (promise) qui domine la seconde partie. Cette terre est déjà introduite dans la fin de la première partie : « *comme au ciel, ainsi sur la terre !* » Au centre de ces deux parties, le haut et le bas, c'est là encore la manne qui fait la jonction.

Revenons à la sixième demande. Le théologien Joachim Jeremias, dans sa théologie du nouveau testament, légèrement postérieure aux travaux de Carmignac et Delorme, mais relativement indépendante, note que la « tentation » dont il s'agit a bien elle aussi quelque chose d'eschatologique, comme toute la prière du Notre Père : « *Les disciples de Jésus demandent que leur soit épargnée la défection finale. [...] Ainsi le Notre Père est une prière eschatologique, comme le Maranatha (1Co*

16, 22), comme Mc 14, 38 et comme Lc 21, 36. Son centre est la demande du Royaume s'actualisant dès maintenant »⁵.

De même que le « pain quotidien » évoque la Manne de l'Exode, le terme grec *peirasmos*, que nous traduisons tantôt par « tentation » tantôt par « épreuve », est lui-même la traduction d'un mot hébreu, un nom propre : *Massa*. C'est le nom du lieu où les fils d'Israël mirent Dieu à l'épreuve et le provoquèrent (Ex 17) : « Il donna à ce lieu le nom de *Massa* (Tentation) et *Meriba* (Querelle), parce que les Israélites cherchèrent querelle et parce qu'ils mirent YHWH à l'épreuve en disant : YHWH est-il au milieu de nous, ou non ? ». Dans cet épisode de l'Exode, les fils d'Israël font une station à Réfidim, où ils manquent d'eau. Ils récriminent alors contre Moïse, et mettent en doute le fait que le Seigneur YHWH est bien avec eux.

Dans cette station de *Refidim*, au désert, ce ne sont donc pas tant les fils d'Israël qui sont tentés, mais bien eux qui tentent Dieu. L'impact est tragique puisque la conséquence directe en sera le difficile affrontement contre les amalécites. L'attaque d'Amalec à *Refidim* est sanglante pour les Israélites, même s'ils remportent la victoire au terme de la bataille. Elle est surtout, tout au long des combats, très incertaine quant à son issue. S'il y a une épreuve pour l'homme, elle est bien là. Autrement dit, le double sens du terme grec *peirasmos* joue pleinement ici : Dieu met les hébreux à l'épreuve au désert (le manque d'eau, la bataille incertaine contre Amalec) ET les hébreux tentent Dieu.

Le désert, c'est le chemin qui conduit à la terre promise, la bonne terre. C'est pourquoi, comme Israël, mais aussi comme Jésus, nous sommes conduits au désert. Mais au désert, il nous appartient de ne pas douter de Dieu, de ne pas le provoquer en disant : « prouve-moi que tu existes et je te suivrai ». Dans le récit du passage de Jésus au désert, on retrouve cette même ambivalence de la notion de tentation/épreuve. Quand Satan demande à Jésus de se jeter du haut du pinacle du temple, il lui demande d'une certaine façon de mettre Dieu à l'épreuve, de le sommer de se manifester pour le sauver. Mais à sa façon, Satan tente aussi Jésus, en le mettant en demeure de prouver ainsi qu'il est bien le Fils de Dieu. A tel point que lorsque Jésus répond, en citant l'Écriture : « Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu », la réponse vaut à la fois comme un rappel d'un commandement qu'il s'impose à lui-même (ne pas mettre Dieu son Père à l'épreuve) et une accusation contre Satan qui met le Fils de Dieu à l'épreuve.

La tentation dont il est question dans le Notre Père évoque donc un lieu. Un lieu qui, avant d'être nommé *Massa* s'appelle *Refidim*. Ce nom a aussi son importance. S'il s'agit bien d'un nom propre,

⁵ Joachim JEREMIAS, *Théologie du nouveau testament*, Tome I, Cerf, Paris, 1973. pp.253-254

il est formé sur la racine du verbe « Rafad » qui signifie étendre, faire reposer, mais aussi garder. Le mot « Refadah » est formé sur la même racine, et est quant à lui un nom commun qui désigne le dossier d'un fauteuil ou peut-être encore le dais d'une couche : à la fois quelque chose qui protège et permet le repos. Pour qui est coutumier de la prière quotidienne des laudes, il ne peut pas ne pas venir ici à l'esprit ce passage du Psaume 95 : « *Ne fermez pas votre cœur comme au désert, **comme au jour de tentation (Massa) et de défi (Meriba)**, où vos pères m'ont tenté et provoqué, et pourtant ils avaient vu mon exploit. Quarante ans leur génération m'a déçu, et j'ai dit : Ce peuple a le cœur égaré, il n'a pas connu mes chemins. Dans ma colère, j'en ai fait le serment : **Jamais ils n'entreront dans mon repos.** » (Ps 95, 8-11)*

N'est-il pas ici question ici d'entrer dans le repos de Dieu ? Il y a donc bien deux alternatives possibles : entrer dans *Massa* ou entrer dans *Refidim*. Les fils d'Israël entrent à *Refidim*. Les fils d'Amalec entrent à *Massa*. Un seul lieu, mais qui a changé de nature par ce qui s'y est passé : Dieu y a été tenté et provoqué !

CONCLUSION

J. Jeremias propose précisément l'interprétation de cette tentation, non pas comme quelque chose qui s'impose à l'homme, mais comme quelque chose que l'homme impose à Dieu⁶. Et nous voyons désormais que c'est bien là ce dont il s'agit. « *Ne nous laisse pas entrer en tentation* » signifie : « Seigneur, garde-nous de douter de toi, de mettre en doute ta présence au milieu de nous ! ». L'homme qui est éprouvé dans sa traversée du désert est susceptible à son tour de tenter Dieu, de dire : existe-tu vraiment ? Es-tu vraiment avec nous ? C'est ce qui peut arriver dans les passages de la vie spirituelle que nous appelons la nuit de la foi. Et ce, si nous ne prions pas de tout notre cœur : Seigneur, ne me fais pas entrer en *Massa*, mais en *Refidim*, pas dans la *Tentation*, mais dans ton *Repos*. Seigneur, que nous ne doutions pas de ta présence !

En reformulant complètement toute la deuxième partie de la prière, nous pourrions alors dire : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensé. Et [si après que tu nous aies donné le pain quotidien, la Manne venue du ciel, nous manquons encore – querelleurs que nous sommes – de miséricorde et de confiance en ta miséricorde] ne nous conduis pas en Tentation [comme tu l'as fait autrefois pour ton peuple] mais délivre-nous du mal [comme tu as finalement délivré ton peuple des mains d'Amaleq]. Amen.

⁶ *Ibid.* p. 253, citant H. Schürmann, *La prière du Seigneur*, Paris, 1965